



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la légalité**  
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

**Le Directeur par intérim**

Limoges, le 19 janvier 2024

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de «CHATENET-COLON» sur la commune de SAINT-PARDOUX-LE-LAC porté par la société Parc Eolien de Chatenet-Colon (Eolise), s'est tenue du 20 novembre 2023 au 22 décembre 2023.

En raison de l'analyse de la réponse du pétitionnaire à votre PV de synthèse pour la finalisation de votre rapport, je vous informe, après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, que j'émet un avis favorable à la remise des documents **le vendredi 2 février 2024 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par  
délégation  
Le Directeur par intérim

  
Alexis Gadreau

Monsieur Jean-Marc VIARRE  
Président de la commission d'enquête  
« CHATENET-COLON »